L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU SITE DE MARCEVOL

fondée en 2005, comptant de 150 à 250 membres

émet un <u>avis totalement défavorable</u> à l'implantation de la centrale d'enrobés à Vinça car cette implantation aurait un impact négatif inacceptable sur le site de Marcevol, sa préservation et son devenir économique, touristique et culturel.

En effet le site de Marcevol est mentionné dans le rapport comme l'un des trois points les plus fortement impactés par les émanations de la cheminée de la centrale (rapport et carte p 30).

+++

En préalable :

La prévision de ces **émanations** présentée dans l'étude ne nous paraît absolument pas réaliste et celles-ci sont clairement sous-estimées.

En effet:

- La modélisation climatique ne correspond en rien aux données locales, (températures, vents...)
- Les rejets gazeux sont calculés pour un fonctionnement "en régime de croisière" de la centrale. Page 26 : "la prise en compte de périodes de fonctionnement dégradé n'est pas retenue (entretien, démarrages, arrêt)". Les rejets sont mentionnés en taux annuels. Or la centrale fonctionnerait 100 jours par an et de manière discontinue. De plus il s'agirait de matériel d'occasion, et les données prises en compte sont celles du fabricant, donc correspondant à du matériel neuf.
- Il n'est pas tenu compte des émanations ne passant pas par la cheminée (fuites gazeuses, retombées de concassage...).
- Les cumuls et les "effets cocktails" de produits polluants ne sont qu'évoqués.
- les doses d'exposition sont rapportées à l'année (voire au département) et ne tiennent pas compte des pics de pollution.
- Il n'est pas fait mention de recyclage d'enrobés, pourtant pratiqués dans les centrales existantes. Ces matériaux peuvent avoir des compositions dangereuses (amiante, dérivés de goudrons) qui sont qui plus est difficiles à détecter avant traitement.
- Le principe actuel de contrôle de ce type d'installations reposant largement sur l'autocontrôle, les modalités de calcul préalable de ces données ne peuvent qu'inquiéter sérieusement l'association.

+++

Nuisances concernant la protection du site

- Contradiction avec la protection liée à la ZNIEFF.
- Contradiction avec le classement en cours du plateau en espace naturel sensible (ENS).
- Mise en danger d'espèces de flore et faune protégées, notamment la magicienne dentelée, protégée à l'échelle internationale.
- Nuisances détaillées plus bas conduisant à un abandon du site.

Nuisances concernant le devenir du site

- Risques lié aux émanations cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques, avérées ou probables selon les produits, ingérés par la peau et les poumons. Cumuls sur de nombreuses années, "effets cocktails" inconnus. L'existence prolongée de ce risque aurait un effet certain sur le maintien en vie du site.
- Pollution des végétaux et des sols, impact sur l'élevage (troupeau d'ovins), sur les activités agricoles projetées à court terme (arboriculture, plantes aromatiques), sur les activités de cueillette (thym, champignons), sur l'attractivité du site en matière de richesse naturelle et paysagère.

- Bruit de la centrale et du trafic routier, notamment nocturne. En effet le passage du train SNCF est parfaitement audible à Marcevol.
- Danger lié au trafic routier des camions empruntant un carrefour particulièrement dangereux au raccordement de la D13 et de la RN 116.
- Odeurs, dont le rapport nous dit seulement qu'elles seraient "dépendant de la sensibilité olfactive des personnes et des conditions météorologiques".
- Pollution visuelle et émanations aériennes impactant fortement le sentier d'Emilie, GR 36 ainsi que le chemin historique "de l'oratoire" conduisant de Vinça à Marcevol. Ces chemins seraient non seulement en balcon face à la centrale mais également en première ligne pour l'exposition aux émanations aériennes de la cheminée. Le danger d'ingestion pulmonaire de ces émanations dangereuses (COV, HAP etc.) serait aggravé par l'effort en atmosphère polluée.

Ces nuisances permettent de prévoir en cas d'implantation de cette centrale :

- Une atteinte très sérieuse au maintien des activités à Marcevol : centre d'accueil de la Fondation du prieuré de Marcevol, exploitations d'élevage, cabinet d'architecte.
- Une **atteinte très sérieuse à l'attractivité du site** : visiteurs ou randonneurs (GR 36, boucles de sentiers), séjours au prieuré de Marcevol, locations saisonnières.

+++

Plus globalement nous estimons que

- la pollution de l'eau du lac sera cumulative et donc gravement préjudiciable à l'agriculture irriguée et à la pollution des nappes en aval du barrage,
- les risques sismiques, d'incendie et surtout d'inondation ne sont pas sérieusement pris en compte.

+++

Cette implantation fait courir un risque sanitaire aux populations locales et touristiques et amoindrit la valeur naturelle et patrimoniale des lieux.

+++

Pour l'Association

la co-Présidente Dominique Balitran